



## CATEGORIES

- Conduite Manuelle
- Option Télécommande

## FORMATION THEORIQUE

- \* Les différents instances et organismes de prévention,
- \* La réglementation en vigueur en terme de matériel et de personnes,
- \* Le rôle et les responsabilités des encadrants de chantier,
- \* Les caractéristiques fonctionnelles et les conditions d'utilisation,
- \* Les différents organes de sécurité,
- \* La technologie et la fonction des différents organes de sécurité,
- \* Les principaux risques lors de l'utilisation d'une grue auxiliaire,
- \* Les principaux risques liés à l'environnement,
- \* Les règles de conduite, de circulation et de stationnement,
- \* La plaque de charges et les conditions de stabilité,
- \* Les pictogrammes et panneaux de signalisation,
- \* Les distances de sécurité avec les conducteurs électriques,
- \* Les vérifications et opérations de maintenance.

## TESTS

Evaluation théorique et pratique  
(conformément à la R390)

### Test Théorique

- \* Evaluation sous forme de QCM portant sur les éléments apportés la veille.

### Test Pratique

- \* Adéquation,
- \* Vérifications (*Machine + Papiers Machine*),
- \* Circulation et arrêt en sécurité,
- \* Mise en place du porteur,
- \* Balisage de la zone,
- \* Mise en stabilisation,
- \* Verrouillage des poutres,
- \* Horizontalité du véhicule,
- \* Souplesse et précision des manœuvres et positionnement
- \* Les risques liés à la télécommande (*si option prise*)
- \* Opération de maintenance.

## FORMATION PREPARATOIRE

+

## TEST CACES®

1 jour Théorie  
1 jour Test

**DUREE** : 2 jours soit 14 Heures

**OBJECTIFS** : être capable de :

- \* Conduire et utiliser les grues auxiliaires en sécurité.
- \* Evaluer les connaissances et savoir-faire de l'opérateur pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail.
- \* Obtenir le CACES® conformément aux disposition des Recommandations CNAMTS.

### **PUBLIC CONCERNE :**

Tout salarié appelé à conduire, même de manière occasionnelle, un des matériels concernés par la Recommandation R389.

### **PRE-REQUIS**

- \* Etre âgé d'au moins 18 ans.
- \* Comprendre le français.

### **MOYENS**

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques sont les suivants :

- \* Salle de formation équipée
- \* PC portables et vidéo-projecteur
- \* Support audio-visuels
- \* Manuels techniques
- \* Grues auxiliaires correspondants aux catégories concernées
- \* Terrain d'évolution

Diplômes, titres et expériences de(s)  
personne(s) chargées de la formation/anciens  
professionnel(s) du B.T.P.

- Certificat de formateur
- CACES®
- Certificat testeur CACES®

### **VALIDATION**

- \* Attestation de formation
- \* CACES® (Certification DEKRA N° D-688-07)

### **METHODES**

- \* Accueil systématique et remise d'un livret stagiaire.
- \* Théorie participative avec un formateur, échange d'expérience.
- \* Evaluation par un test théorique type QCM ainsi que des tests pratiques sous forme d'exercices, sur une aire d'évolution adéquate.
- \* Bilan et remise de l'évaluation à chaud du stage au stagiaire.
- \* Remise du livret de formation.



Feu Vert Formation  
LE SECTEUR DU TRANSPORT - FORMATION PROFESSIONNELLE

